

L'AN mil huit cent cinquante-quatre, le vingt-deux jour du mois de Novembre à Diez heures d'après

Devant nous Antoine Lévy Notaire, Maître Officier de l'Etat civil de la commune de Lamballe, deux canton d'Ambazac, département des Côtes-du-Nord, sont comparus en notre Maison-Commune, dont les portes ont été ouvertes au public,

1^e Jean Louis Allain

N^o 16

âgé de vingt-huit ans, né à St Brieuc département d'Ille et Vilaine le vingt-deux du mois de Mars l'an mil huit cent cinquante-trois profession de Postillon demeurant à Lamballe département des Côtes-du-Nord

(1) Indiquer s'il est célibataire ou veuf.
(2) Major ou mineur ou majeur ou mineur.
(3) Indiquer les noms, prénoms, professions et nationalités des père et mère. Faire mention de leur présence, de leur consentement ou de leur décès.

(4) Indiquer si la future est veuve ou célibataire.
(5) Majeure ou mineure.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites à Lamballe deux heures de l'après-midi du vingt-deux Novembre, prochain

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, nous nous sommes fait remettre :

- 1^e Les certificats de publication.
- 2^e Les actes constatant la naissance des futurs.
- 3^e Le Procès-Verbal de l'Urgence
- 4^e Le Procès-Verbal de l'Urgence

et, après avoir donné lecture aux parties contractantes, tant des pièces ci-dessus mentionnées que du chapitre VI titre V du Code Napoléon, intitulé du Mariage, avons demandé au futur époux et à la future



(6) Les père, mère ou tuteur des époux.

épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous déclarons, au nom de la Loi, que Jean Louis Allain et Josephine Sophie Chaffain sont unis par le mariage. A Vendredi, les époux interpellés de nous déclarer s'ils ont fait un contrat de mariage, le devant M^e notaire à notré non.

Cette réponse a été confirmée par ⁽⁶⁾ la m^e de l'Urgence par la m^e de l'Urgence

De tout quoi nous avons dressé le présent acte en présence de :

1^e Victor Roux âgé de vingt-deux ans, profession de Boulanger demeurant à Lamballe département des Côtes-du-Nord

qui a déclaré être Victor Roux

2^e Joseph Chaffain âgé de trente-huit ans, profession de Chasseur demeurant à Lamballe département des Côtes-du-Nord

qui a déclaré être Joseph Chaffain

3^e Joseph Le Bourdel âgé de quarante ans, profession de Postillon demeurant à Lamballe département des Côtes-du-Nord

qui a déclaré être Joseph Le Bourdel

4^e Henri Jules âgé de quarante-trois ans, profession de Postillon demeurant à St Brieuc département d'Ille et Vilaine

qui a déclaré être Henri Jules

5^e Joseph Le Bourdel âgé de quarante-trois ans, profession de Postillon demeurant à St Brieuc département d'Ille et Vilaine

qui a déclaré être Joseph Le Bourdel

6^e Joseph Le Bourdel âgé de quarante-trois ans, profession de Postillon demeurant à St Brieuc département d'Ille et Vilaine

qui a déclaré être Joseph Le Bourdel

7^e Joseph Le Bourdel âgé de quarante-trois ans, profession de Postillon demeurant à St Brieuc département d'Ille et Vilaine

qui a déclaré être Joseph Le Bourdel

8^e Joseph Le Bourdel âgé de quarante-trois ans, profession de Postillon demeurant à St Brieuc département d'Ille et Vilaine

qui a déclaré être Joseph Le Bourdel

9^e Joseph Le Bourdel âgé de quarante-trois ans, profession de Postillon demeurant à St Brieuc département d'Ille et Vilaine

qui a déclaré être Joseph Le Bourdel

10^e Joseph Le Bourdel âgé de quarante-trois ans, profession de Postillon demeurant à St Brieuc département d'Ille et Vilaine

qui a déclaré être Joseph Le Bourdel

11^e Joseph Le Bourdel âgé de quarante-trois ans, profession de Postillon demeurant à St Brieuc département d'Ille et Vilaine

qui a déclaré être Joseph Le Bourdel

12^e Joseph Le Bourdel âgé de quarante-trois ans, profession de Postillon demeurant à St Brieuc département d'Ille et Vilaine

qui a déclaré être Joseph Le Bourdel